



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 11.24.25

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 10.02.2025

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

ST SIMON ES 2 / ST ORENS FC 3 du 19.01.2025 – Challenge Richard Déjean

Affaire classée sans suite

Affaire n°2 :

SEYSSES FROUZINS US 21 / ST ORENS FC 21 du 19.01.2025 – Coupe du District U16

Club de SEYSSES FROUZINS US 21

1 match automatique + 5 matches dont 3 avec sursis de suspension de toutes fonctions officielles, sanction minimisée pour les faits évoqués
Motif : crachat/joueur pendant la rencontre

Interdiction de délivrance de licence pour une durée de 2 ans supplémentaires à compter du 07.02.2028 (date de fin de sa suspension actuelle)

Officiels

2 mois de suspension de toutes fonctions officielles à compter du 17.02.25
Motif : avoir demandé à l'arbitre ainsi qu'aux clubs le retrait du carton rouge,

Dossier transmis à la CDA et CRA pour suite à donner

Affaire n°3 :

CUGNAUX JS 21 / PIBRAC US 21 du 11.01.2025 – U14 – Poule B

Club de CUGNAUX JS 21

2 ans fermes de suspension de toutes fonctions officielles
Motif : instigateur fraude d'identité, falsification de la FMI, comportement déplacé envers l'officiel pendant le match à compter du 17.02.25

1 mois ferme de suspension de toutes fonctions officielles à compter du 17.02.25
Motif : responsables des agissements de son club